Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 038-253804710-20251105-25461-DE

Syndicat Mixte Nord-Dauphiné

N° 25.46

Attribution du marché de fourniture et pose de bavettes amovibles métalliques n° 25.07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le bureau dûment convoqué le 29/10/2025
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et les délibérations 20.28 et 25.10
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 5 novembre 2025
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6Présents : 5 Pouvoir : 1

PRSENTS:
Monsieur CASTAING Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick

EXCUSE :
Monsieur FIORINI Patrick

Il est exposé :

Une consultation a été publiée pour la fourniture et pose de bavettes amovibles métalliques avec pour date et heures limites de réception des offres le 22 septembre 2025 à 10 h 00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 05 novembre 2025 à 15 h 30.

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 038-253804710-20251105-25461-DE

La commission a attribué le marché :

Lot n°1 : Mise en place de dispositifs de vidage relevables pour les bennes « classiques » à la société AGEC pour un montant estimatif de 301 345.00 € HT, soit 361 614.00 € TTC,

Lot n°2 : Mise en place de dispositifs de vidage spécifiques anti-chutes pour les gravats et les souches à la société AGEC pour un montant estimatif de 56 900.00 € HT, soit 68 280.00 € TTC.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré et l'unanimité,

Le Bureau,

- **ATTRIBUE** ce marché à la société AGEC pour les 2 lots,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 05 novembre 2025
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 05 novembre 2025

Michel FAYET,
Président

SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINÉ